



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 14 septembre 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 6 septembre 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (à compter de la question n° 5), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question n° 20 incluse et à compter de la question n° 58), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question n° 65 incluse), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUÏ, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (jusqu'à la question n° 24 incluse et à compter de la question n° 66), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question 67 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET (jusqu'à la question n° 65 incluse), Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 24 jusqu'à la question n° 65 incluse), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 65 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 65 incluse), M. Michel OMOURI (jusqu'à la question n° 65 incluse), Mme Sophie PESEUX (jusqu'à la question n° 65 incluse), Mme Mina SEBBAH (jusqu'à la question n° 65 incluse), Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 65 incluse).

Secrétaire :

M. Patrick BONTEMPS.

Absents :

M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Sorour BARATI-AYMONIER (de la question n° 21 à la question n° 57 incluse), M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question n° 66), M. Abdel GHEZALI, M. Thierry MORTON, M. Dominique SCHAUSS (de la question 25 à la question n° 65 incluse), Mme Ilva SUGNY (pour la question n° 68), M. Pascal BONNET (à compter de la question n° 66), Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 23 incluse et à compter de la question n° 66), M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 66), M. Jacques GROSPERRIN (à compter de la question n° 66), M. Michel OMOURI (à compter de la question n° 66), Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 66), Mme Mina SEBAH (à compter de la question n° 66), Mme Christine WERTHE (à compter de la question n° 66), M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Procurations de vote :

Mme Sorour BARATI-AYMONIER à Mme Carine MICHEL (de la question n° 21 à la question n° 57 incluse), M. Patrick BONTEMPS à M. Michel LOYAT (à compter de la question n° 66), M. Abdel GHEZALI à M. BODIN, M. Thierry MORTON à Mme ZEHAF, M. Dominique SCHAUSS à M. Pascal CURIE (de la question n° 25 à la question n° 65 incluse), Mme Ilva SUGNY à Mme Rosa REBRAB (pour la question n° 68), Mme Marie-Laure DALPHIN à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 23 incluse).

OBJET : 41 - Acquisition à titre gratuit de terrains Chemin de Vieilley à la SARL AFON

Acquisition à titre gratuit de terrains chemin de Vieilley à la SARL AFON

Rapporteur : M. l'Adjoint BODIN

La SARL AFON a obtenu un permis d'aménager pour la réalisation d'un lotissement de 7 maisons individuelles, situé à l'angle du Chemin de Vieilley et du Chemin de la Selle, sur une emprise foncière classée en zone UP du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Ville de Besançon.

Deux parcelles riveraines de ce lotissement sont également propriété de la SARL AFON. Elles sont inconstructibles en raison de la présence de deux dolines boisées, classées en zone 2AU-H du PLU et grevées d'un Espace Vert Protégé (EVP).

Cette société a proposé à la Ville de Besançon de les lui céder à titre gratuit.

Ces parcelles, cadastrées section PZ n° 248 et 251 et d'une contenance totale de 14 255 m², sont situées dans un vaste espace naturel boisé qu'il convient de préserver en raison de sa biodiversité.

Au vu de l'intérêt écologique, géologique et patrimonial que représente ce site, il est proposé d'acquérir ces terrains.

Par ailleurs, la SARL AFON cède à la Ville de Besançon l'emprise foncière d'environ 257 m² nécessaire à l'élargissement du chemin de Vieilley (emplacement réservé n° 112 inscrit au PLU).

Les modalités de cette transaction sont les suivantes :

- acquisition à titre gratuit des parcelles cadastrées section PZ n° 248 et 251 d'une contenance totale de 14 255 m² à la société AFON,
- acquisition à titre gratuit d'une emprise de terrain d'environ 257 m² dont la surface sera précisée par un document d'arpentage en cours d'élaboration,
- prise en charge des frais d'acte par la commune.

Les frais liés à cette transaction seront imputés au chapitre 21.824.2111.00501.30100.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer favorablement sur cette acquisition aux conditions ci-dessus énoncées ;
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes à intervenir dans la gestion de cette transaction à titre gratuit.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53
Contre : 0
Abstention : 0

Préfecture du Doubs

Préfecture du Doubs

Reçu le 29 SEP. 2017



Contrôle de légalité

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe



Danielle DARD.